



20
26.

Accélérer le déploiement
des pompes à chaleur dans
le bâtiment

PLAN D'ÉLECTRIFICATION

2026.

Plan d'action pour accélérer le déploiement des PAC dans le bâtiment

La France s'est engagée dans une trajectoire de décarbonation ambitieuse. Pour respecter ses engagements climatiques, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) trace une feuille de route claire : transformer en profondeur nos modes de chauffage et réduire significativement la consommation énergétique du bâtiment.

L'électrification des usages s'impose comme un axe majeur de cette stratégie énergétique nationale. Avec 46 % du parc résidentiel déjà électrifié, la dynamique est engagée, mais elle doit s'accélérer considérablement pour atteindre 64 % à l'horizon 2050. En s'appuyant sur une électricité française déjà largement décarbonée, la pompe à chaleur constitue le principal levier de cette transition.

Les objectifs fixés sont clairs : atteindre en moyenne 850 000 installations par an d'ici 2030, pour porter le parc à 8,8 millions de pompes à chaleur dans le résidentiel. Au-delà de leur performance environnementale, les PAC Air/Eau, Air/Air et Géothermiques représentent également

un atout majeur pour le pouvoir d'achat des ménages, en réduisant significativement et durablement leurs factures énergétiques.

C'est dans ce contexte que notre filière se mobilise. La création du CEPAC (Centre d'Expertise PAC) au premier trimestre 2026 et le lancement du consortium CAP PAC 2030 structurent notre action pour accélérer le déploiement des pompes à chaleur sur tout le territoire.

Notre engagement se concrétise aujourd'hui à travers ce plan d'action d'électrification. Articulé autour de huit propositions concrètes, celui-ci vise à garantir l'accès à la PAC pour tous, en levant les freins techniques, réglementaires et financiers.

François DEROCHE
Président de l'AFPAC



L'AFPAC, filière mobilisée pour la transition énergétique et la décarbonation

Crée en 2002, l'Association Française pour les Pompes à Chaleur (AFPAC) fédère et anime l'ensemble des acteurs de l'écosystème PAC : énergéticiens, industriels fabricants, distributeurs, installateurs, entreprises de maintenance, centres techniques et d'essai, bureaux d'études, organismes de certification, organisations syndicales et centres de formation. Sa mission ? Créer les conditions favorables au déploiement de solutions PAC performantes afin d'accélérer la transition énergétique et la décarbonation des bâtiments. Convaincue que la pompe à chaleur est LA solution durable de lutte contre le réchauffement climatique et la dépendance aux énergies fossiles, l'AFPAC agit comme un tiers de confiance auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes. Dans une démarche collaborative, ses membres s'engagent à promouvoir la qualité, l'innovation et la formation pour faire de la filière PAC un pôle d'excellence français et européen. Ensemble, ils soutiennent l'essor des pompes à chaleur en tant que solution EnR majeure pour un avenir plus propre.

1

Mettre pleinement en œuvre les mesures du plan gouvernemental « **1 million de PAC en 2027** ».

L'enjeu est aujourd'hui de mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues par le plan « 1 million de pompes à chaleur », afin d'accélérer concrètement le déploiement des PAC (PAC Air/Air, Air/Eau, Géothermiques, Chauffe-eau thermodynamiques) sur tout le territoire.

La création du CEPAC va permettre de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action de la filière, en dotant celle-ci d'une instance centrale chargée de porter la dimension opérationnelle.

Le CEPAC aura vocation à incarner la voix de référence de la filière sur les enjeux techniques, opérationnels et de qualité, et à assurer la diffusion et la mise en visibilité des bonnes pratiques (« faire savoir »). L'objectif est de massifier le déploiement des pompes à chaleur sur l'ensemble des segments de marché.



@RolandLescure / Roland Lescure lors de la présentation du plan d'action 1 million de PAC à l'usine Intuis de Feuquières-en-Vimeu le 15 avril 2025

Les mesures proposées

- **Lancement du CEPAC** en Q1 2026.
- **Lancement officiel de l'AMI CAP PAC 2030** (contractualisation du consortium en cours).
- Déploiement d'une **campagne nationale de communication** destinée au grand public.

Action complémentaire

- En complément de la campagne de communication nationale et **avec l'appui de France Rénov**, mener une action de **promotion des systèmes EnR auprès des ménages** équipés de systèmes de chauffage fossiles vieillissants.

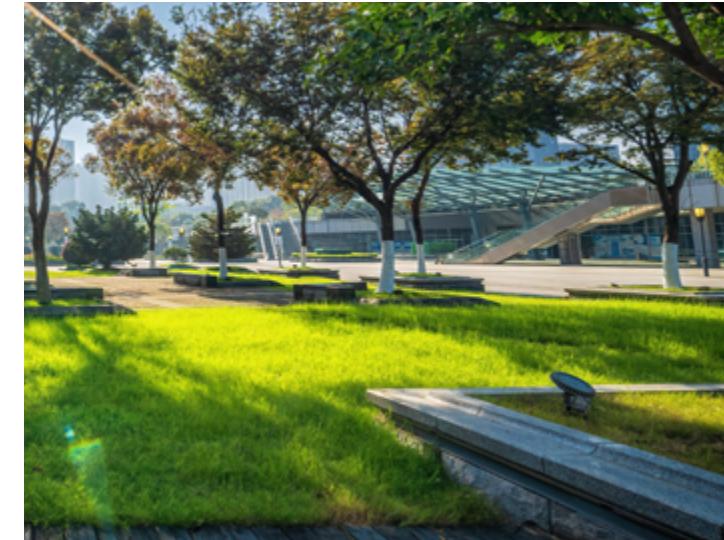
2

Aligner la fiscalité sur les objectifs climatiques : rendre l'électricité plus compétitive et accélérer la transition des systèmes fossiles par des solutions thermodynamiques.

Pour permettre un déploiement massif des pompes à chaleur, il est nécessaire d'améliorer la compétitivité de l'électricité tout en rééquilibrant l'effort fiscal afin que la transition énergétique soit portée par les énergies fossiles.

Les mesures proposées

- **Apporter de la lisibilité sur une baisse des taxes et accises** pour offrir une perspective positive et renforcer la confiance dans la compétitivité de l'électricité.
- **Exonérer de la taxe foncière pendant 2 ou 3 ans** les propriétaires installant une PAC, afin d'amortir l'investissement initial.
- **Systématiser la promotion de systèmes alternatifs** d'un chauffage fossile.



3.

Garantir un « droit à la PAC pour tous ».

Chaque bâtiment neuf doit être techniquement préparé pour accueillir une pompe à chaleur (raccordement électrique adapté et emplacement extérieur dédié) tandis qu'en rénovation, les règles doivent faciliter l'intégration d'une PAC en levant les freins techniques et réglementaires, notamment par l'assouplissement des contraintes architecturales et la simplification et l'accélération des raccordements électriques par Enedis.

Les mesures proposées

- Un projet de loi imposant le raccordement ou le **pré-équipement des bâtiments neufs** pour accueillir des solutions PAC.
- Un **assouplissement des contraintes architecturales** liées à l'installation.
- L'application d'un taux de réfaction de 80 % sur les coûts de raccordement.
- La simplification et l'accélération des raccordements électriques par les Opérateurs de Réseaux de Distribution.
- Une **réflexion sur la priorisation des raccordements** entre les différents usages électriques émergents (IRVE, PV, PAC).



4

Mobiliser l'ensemble des leviers financiers pour **accompagner les ménages.**



Le coût d'acquisition et d'installation d'une pompe à chaleur reste un frein pour de nombreux ménages.

Pour faciliter le passage à l'acte, le dispositif d'accompagnement doit combiner plusieurs leviers : réduction immédiate du reste à charge, possibilité d'étaler l'investissement dans le temps et accès à un financement dont la durée est alignée sur celle de l'équipement.

Une communication claire doit par ailleurs permettre aux ménages d'identifier facilement ces dispositifs.

Les mesures proposées

- Le lancement d'un [programme CEE dédié au leasing de PAC](#).
- [La création d'un financement labellisé par l'État](#) spécifiquement adapté à la durée de vie des PAC et ouvert à tous les ménages sans distinction de revenus.
- Un [renforcement du PTZ](#), avec des obligations auprès des banques afin d'en assurer la promotion.

5.

Reconnaitre pleinement la PAC Air/Air comme une **solution de sobriété énergétique et de décarbonation.**

La PAC Air/Air joue déjà un rôle essentiel dans la transition énergétique : elle réduit significativement les consommations de chauffage grâce à ses performances élevées et apporte une réponse efficace aux besoins croissants de confort d'été. Pourtant, contrairement à d'autres équipements EnR, la PAC Air/Air ne bénéficie pas des dispositifs de soutien actuels. Cette différence de traitement limite son déploiement dans les logements où elle constitue souvent la solution la plus adaptée.



Les mesures proposées

- [Refondre la fiche CEE PAC Air/Air](#) en valorisant l'efficacité énergétique réelle de la solution.
- [Acter le rôle central de l'usage du rafraîchissement actif](#) dans la réglementation des bâtiments et les politiques de santé publique.
- [Appliquer un taux de TVA réduit à 5,5 %](#) pour toutes les PAC.
- [Décaler dans le temps les contraintes F-Gas](#), afin de réduire temporairement la pression réglementaire sur l'industrie et permettre à la filière d'installation et de maintenance de se former.

6

Améliorer la qualité des installations et soutenir la filière industrielle locale.



Pour garantir la réussite de la transition énergétique, il est essentiel d'assurer des installations de pompes à chaleur exemplaires, fiables et performantes sur tout le territoire, tout en renforçant la souveraineté de la France grâce à l'empreinte industrielle de la filière PAC en France et en Europe.

Les mesures proposées

- L'[instauration d'un entretien annuel obligatoire](#), une pratique déjà préconisée par de nombreux fabricants, permettant d'assurer le maintien des performances, prolonger la durée de vie des équipements et garantir les économies d'énergie.
- L'AFPAC se propose de [définir un référentiel « Qualité » pour les systèmes centralisés en logement collectif et tertiaire](#), permettant de garantir la performance durable sur toute la chaîne de valeur et d'acteurs, de la conception à l'exploitation en passant par la mise en œuvre.
- La [création d'un certificat de conformité](#) pour toutes les installations de pompes à chaleur en maison individuelle, gage de confiance pour les ménages et les professionnels.
- Le [déploiement rapide de l'écoconditionnalité](#) des aides (« agrément ») aux PAC Air/Eau et Eau/Eau collectives et aux chauffe-eau thermodynamiques.

7.

Développer des offres tarifaires **adaptées** aux logements équipés de PAC.



Pour accompagner les nouveaux usages électriques et garantir leur compétitivité, il est indispensable d'adapter le cadre tarifaire. L'objectif est de faire de l'électricité une énergie attractive et accessible pour les ménages équipés de solutions de PAC, afin de soutenir l'électrification du chauffage.

Les mesures proposées

- La **mise en place de tarifs d'électricité dédiés pour les logements équipés d'une pompe à chaleur, d'un véhicule électrique ou d'une installation PV**, permettant de valoriser les usages vertueux et de réduire les coûts pour les foyers engagés dans la transition énergétique.
- La création d'**offres d'abonnement spécifiques « Spécial PAC »**, plus avantageuses, afin d'encourager le passage à la pompe à chaleur et de garantir son attractivité économique dans la durée.

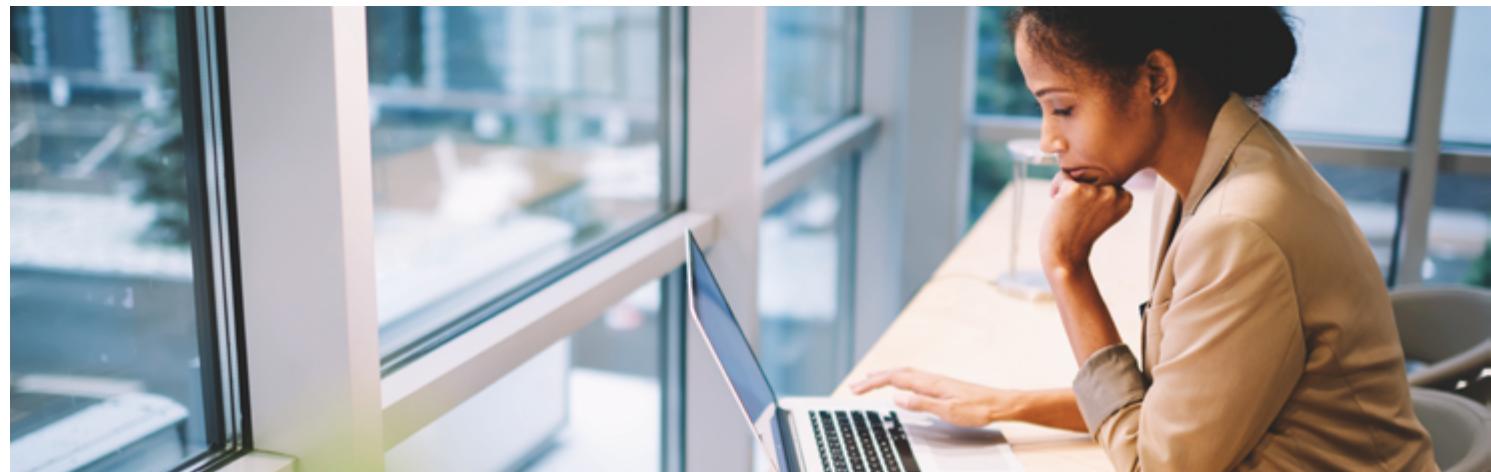
8

Engager un choc de simplification.

La lisibilité et la stabilité des dispositifs de soutien sont essentielles pour renforcer la confiance des ménages et des professionnels.

Les mesures proposées

- La création d'un [programme unique de gestion des aides](#), stable dans le temps et opéré via une organisation public/privé, afin d'offrir un parcours plus simple, plus rapide et plus fiable pour les ménages et les professionnels.
- [L'ouverture des aides aux résidences secondaires](#), afin de maximiser le potentiel de décarbonation du parc de bâtiments et d'élargir l'accès aux solutions performantes.



An aerial photograph of a multi-story residential building with a dark roof and several windows. A large, light-colored hexagonal grid is overlaid on the image, covering most of the building's roof and part of the surrounding area. The grid consists of small dots connected by lines.

AFPAC - Association Française pour les Pompes À Chaleur
17, rue de l'Amiral Hamelin - 75016 Paris
contact@afpac.org - www.afpac.org

AFPAC 2026 - Crédits photos : AFPAC, AUER, Adobe Stock, intuis - JARDIN D'HIVER